



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Haute-Loire"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PHIANC PARTY

Données au 09/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19. Le décret n°2020-1328 du 2 novembre 2020 précise les modalités de l'aide dans le cadre du reconfinement.

<u>Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 10 121 055 169 euros

Nombre d'aides : 5 784 699

Nombre d'entreprises : 1 819 291

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 1 226 971 799 euros

Nombre d'aides: 707 866

Nombre d'entreprises : 234 342

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 28 249 664 euros

Nombre d'aides: 16 783

Nombre d'entreprises : 5 861



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

RANC PRIANC

Données au 27/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 125 949 429 758 euros

Nombre de prêts : 622 167

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes



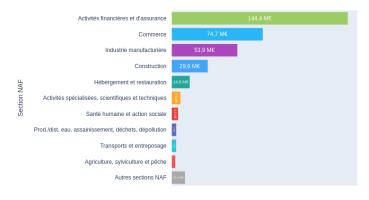


Montant total: 13 661 171 851 euros

Nombre de prêts : 80 610

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 351 587 189 euros

Nombre de prêts : 2 063



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 03/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 3 160 513 813 euros

Nombre de reports : 87 569

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes



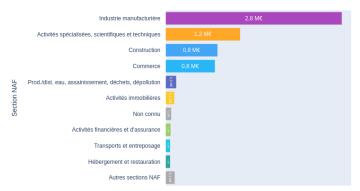


Montant total: 352 007 034 euros

Nombre de reports : 9 607

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 6 347 000 euros

Nombre de reports : 243



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes





Montant total: 143 685 470 euros

Nombre d'aides: 170 777

Niveau Départemental : Haute-Loire

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 4 727 422 euros

Nombre d'aides: 5 394



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 24/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Auvergne-Rhône-Alpes

